

Audit énergétique de copropriété : des économies et du confort à la clef par Citae



Citae vous accompagne dans la réalisation d'un audit énergétique de copropriété avec pour impératif d'être : compréhensible et clair pour les copropriétaires • précis pour que la Maîtrise d'Oeuvre puisse préparer efficacement les travaux • maîtrisé sur le plan budgétaire.

Pour rappel, le décret du 27 janvier 2012 impose la réalisation d'un audit énergétique complet pour toutes les copropriétés de plus de 50 lots ayant une installation collective de chaud ou de froid et dont le permis de construire a été déposé avant le 1^{er} Juin 2001. Ce dernier doit être réalisé avant le 1^{er} janvier 2017. Grâce à l'audit énergétique de copropriété, Citae permet aux copropriétaires :

- d'être en conformité avec la réglementation en vigueur
- d'avoir une vision précise de la performance énergétique de leur copropriété
- de disposer d'un ensemble de préconisations chiffrées d'améliorations de cette performance
- de décider de l'adoption ou non d'un scénario de travaux regroupant plusieurs préconisations
- d'identifier les aides auxquelles la copropriété peut prétendre
- de connaître les gains financiers (réductions de charges)
- de comprendre les améliorations de confort pouvant être engendrées

Au sein du Groupe BTP Consultants, la mission de Citae est d'accompagner les enjeux stratégiques de la cité à travers des conseils et services innovants : bâtiment durable, accessibilité et vieillissement, efficacité énergétique, sécurité... [Site Internet]

Immeuble Central Gare

1, place Charles de Gaulle

78180 Montigny-le-Bretonneux